



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU MERCREDI 15 FÉVRIER 2017 À 18 HEURES 30
SALLE DANGOU LESCOUZERES
(sur convocation du 8 février 2017)

Président

Nombre de conseillers : 9

Nombre de membres nommés : 9

Présents : 13

Absents représentés : 4

Absents excusés : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
Séance du 15 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze du mois de février à 18 heures 30, le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 8 février 2017, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

Présents :

Mesdames Frédérique CHARPENEL, Maïté GRAFF, Corine LAFITTE, Elisabeth LARTIGUE, Pierrette MICHELENA et Françoise TROCCARD ;

Messieurs Pierre ATHANASE, Benoît DARETS, Michel DOFFEMONT, Alain JEAN, Pierre LAFFITTE, Alain LAVIELLE, et Yves MONGROLLE.

Absents représentés :

Madame Nelly BETAILLE a donné pouvoir à Monsieur Yves MONGROLLE, Madame Sabine RICHARD a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL, Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur Pierre ATHANASE et Monsieur Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à Monsieur Benoît DARETS.

Absents excusés :

Messieurs Éric KERROUCHE et Pascal SCHWINDOWSKY.





OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2017

Rapporteur : Madame Frédérique Charpenel

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-36, L. 2312-1 et D. 2312-3 ;

VU le rapport annexé portant sur les orientations budgétaires pour l'année 2017, les engagements pluriannuels envisagés, sur la structure et la gestion de la dette, ainsi que sur la présentation de la structure et sur l'évolution des dépenses et des effectifs ;

CONSIDÉRANT que dans les établissements publics qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations générales du budget ;

CONSIDÉRANT que dans les établissements de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ;

Ayant entendu l'exposé de Madame la vice-présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale indique :

Article 1

Que le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2017 a eu lieu précédemment, au vu du rapport annexé à la présente, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Article 2

Que le président du Centre Intercommunal d'Action Sociale et le Directeur Général des Services du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Maremne Adour Côte-Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3

Que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
A Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 15 février 2017*

Pour le président,
par délégation
La vice-présidente,



Frédérique Charpenel